

Compte-rendu
Réunion du Conseil Municipal
du Vendredi 30 Juin 2017

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard, M. DAMEVIN Pascal, M. GROS Michel,
Adjoint

M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme CHARDONNET Corinne (jusqu'à 18 h 20),
M. COLLY Roger, M. FRESSARD Roland, M. MANOURY Didier, M. PELISSIER
Daniel.

Absents : Mme CHARDONNET Corinne à partir de 18 h 20 (*procuration à M. GROS Michel*), M. GOMES LEAL Florian (*procuration à M. AGUSTIN Jean-Jacques*),
Mme GROS Sandrine (*procuration à M. MANOURY Didier*), M. MINAUDO Christophe
procuration à M. DROT Bernard), M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien
(*procuration à M. POILANE Pascal*).

Secrétaire de séance : M. Manoury

Ouverture de la séance : 17 h 00

1^{ère} partie

. Désignation des délégués du Conseil Municipal et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Par arrêté préfectoral du 21 Juin 2017, le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs (suite à démission de M. Bouvard).

Candidats pour les délégués : M. Drot, M. Damevin, M. Poilane, M. Manoury

Résultats du vote (3 noms maximum), sur 15 votants :

15 votes exprimés

M. Drot 13, M. Damevin 10, M. Manoury 10, M. Poilane 6

Sont élus : M. Drot , M. Damevin , M. Manoury

Candidats pour les suppléants : M. Agustin, M. Pelissier, Mme Chardonnet, M. Marnezy

Résultats du vote (3 noms maximum), sur 15 votants :

15 votes exprimés

M. Agustin 11, M. Pelissier 9, Mme Chardonnet 11, M. Marnezy 6

Sont élus : M. Agustin, M. Pelissier, Mme Chardonnet

2^{ème} partie

1 - Projets et Travaux

. Marchés de travaux Espace Bien-être Base de Loisirs

Sur proposition de la Maîtrise d'œuvre et de la CAO réunies le 30 Juin 2017, le Conseil autorise le Maire à signer les marchés suivants :

- Lot 01 Gros Œuvre : Gravier (Montant 48 491,27 € HT)
- Lot 02 Etanchéité : PF Etanchéité (Montant 11 610,17 € HT)
- Lot 03 Menuiserie : Trivero (Montant 26 379,65 € HT)
- Lot 04 Isolation Peinture extérieure : Sonzogni (Montant 13 813,48 € HT)
- Lot 05 Chapes Carrelages Faiences : Folliet (Montant 67 109,51 € HT)
- Lot 06 Faux plafonds : Sonzogni (Montant 5 259,86 € HT)
- Lot 07 Menuiseries Alu : Blanchet (Montant 42 873,85 € HT)
- Lot 08 Equipements Espace Bien-être : JBS (Montant 132 500,00 € HT)
- Lot 09 Electricité : Dompnier (Montant 17 438,61 € HT) (Négociation : incluant 8 prises additionnelles)
- Lot 10 Chauffage traitement Air Sanitaire : Mino (Montant 91 290,8 3€ HT)
- Lot 11 Terrassements VRD Espaces Verts : Gravier (Montant 10 097,24 € HT)

Vote : 1 Contre, 2 abstentions, 13 Pour

Cf. Délibération n° 135/17

A noter :

- La Cao propose de ne pas retenir pour le moment les options proposées pour la base de loisirs (+33 530,00 € HT : bassins Inox, fauteuils chauffants, tables lumineuses) mais de prévoir 8 prises additionnelles.
- Le total (11 montants ci-dessus) s'établit à 466 864,38 € HT pour une estimation transmise l'an dernier par la maîtrise d'œuvre à 550 000 € HT.

. Avenant aux missions CT et SPS de l'APAVE

L'extension des travaux (Espace Bien-être) entraîne les avenants aux missions CT et SPS actuelles de l'APAVE comme suit :

Le Conseil autorise le Maire à signer ces avenants

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 136/17

. Sentiers les Balmes

Projet VTT (proposé par Serge Couvert) : l'étude technique est à compléter ainsi que les aspects fonciers.

. Sentiers Sculptures

Le partenaire propose de compléter ce sentier par d'autres sculptures et de la signalétique.

Le conseil décide de rencontrer le sculpteur Serge Couvert (Daniel PELISSIER, Jean-Jacques AGUSTIN, Pascal DAMEVIN).

. Etude Eterlou

M. Gros présente le retour des études.

Un projet avec téléski, pistes de ski et piste « à thèmes » ludique. Enveloppe globale d'environ 1 million €, chiffrage à affiner d'ici septembre. Réalisation possible en 2018 sous réserve de maîtriser le foncier.

Sur proposition de la CAO du 30 Juin 2017, le conseil autorise le Maire à passer les 3 ordres de service qui permettent d'étudier l'ensemble du projet :

- ERIC (Mission de maîtrise d'œuvre sur nouveau Téléski et pistes) : 15 000 €
- SYMBIOSE (Scénographie) : 10 500 €
- Axes et Courbes (Aménagements et Neige de Culture) : 9 650 €

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 137/17

2 - Finances

. Validation divers marchés (devis)

- Voir liste ci-jointe.

Un complément d'information est fait sur le pilier du cimetière : le SIRTOMM accepte de prendre en charge l'intégralité de la facture de réparation du pilier du cimetière 4 270,74 € TTC, mais exige de trouver une solution à la collecte des molocks de la Place des Chantres pour que de tels incidents ne puissent se reproduire.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité de l'intégralité de la liste.

Cf. Délibération n° 138/17

. Avenant Groupama - Assurance Flotte Automobile

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec Groupama pour la régularisation de l'année 2016 et le renouvellement des garanties « Flotte Automobile » suite au transfert de plusieurs véhicules à la Sté Parrachée-Vanoise (cotisation réelle 2016 : 4 647.79 € au lieu de 8 566.67 € auparavant, et cotisation prévisionnelle 2017 : 3 835.61 € qui sera régularisée en 2018 en fonction du mouvement des véhicules en 2017).

Cf. Délibération n° 139/17

. Demande de subventions à émettre auprès de l'UDAP (Drac)

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à demander une subvention la plus élevée possible relative aux travaux d'entretien sur monuments historiques validés lors du précédent conseil : Travaux de maçonnerie au Fort Victor Emmanuel, diagnostic et réparation de la toiture de l'église.

Vote du Conseil : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 140/17

Départ de Mme CHARDONNET Corinne à 18 h 20 (procuration à M. GROS Michel).

3 - Maison des Enfants

. Conventions partenaires 6-12 ans Été 2017 (7 interventions prévue au programme Été) 1 par semaine, effective selon météo et effectif minimum

Le Conseil doit autoriser le Maire à signer les conventions suivantes :

- Convention avec le prestataire « Anes et Rando » :
*Activité « Anes » 20 € par enfant, effectif minimum de 7 enfants
*Activité « Nature » 17 € par enfant au départ de la MDE, effectif minimum de 7 enfants
- Convention avec le prestataire « Jean-Marie Fressard » (Accompagnateur en Montagne) :
activité « nature, découverte, et randonnées » 125 € par groupe d'enfants au départ de la MDE, Minimum 7 enfants
- Convention avec le prestataire « Cani-rando » : activité « randonnées avec chiens et musher DE » 140 € par groupe d'enfants de 7 minimum, 18 € par enfant au-delà de 8 enfants, au départ de la MDE.

Les conventions seront à préciser, les corrections portant sur

- 7 participants au minimum pour qu'une activité soit maintenue.
- faire apparaître que les assurances et autres obligations légales ainsi que l'habilitation des personnels sont de la seule responsabilité des prestataires.
- Enfin les engagements contractuels doivent être limités à la saison d'été, sans renouvellement automatique.

Vote du Conseil : accord du conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 141/17

. Règlement intérieur

Le Conseil Municipal est invité à valider le nouveau règlement intérieur de la Maison des Enfants - Garderie touristique à compter du 1^{er} Juillet 2017, suite à la création de l'ALSH pour les 6 - 12 ans.

Le Conseil ne pouvant prendre complètement connaissance d'un document de 5 pages dans le temps du Conseil, et d'autre part ce document contenant certaines inexactitudes, ce projet de Règlement est reporté au prochain Conseil Municipal.

. Tarifs Hiver 2017/2018 - Garderie Touristique

Le Conseil Municipal est invité à valider le tarif hiver 2017/2018. Les propositions intégrées sont : hausse moyenne de 2% mais hausse de 4 € sur l'heure seule (favorisant la réservation sur la demi-journée), quelques simplifications (suppression du forfait couche non utilisé).

Pour le forfait ESF+MDE il est demandé au DGS de retravailler à une commercialisation plus dynamique. A revoir en septembre.

Vote du Conseil : accord du conseil sur la hausse de 2% , mais « Repas et réservation à l'heure » à revoir. Tarif Hiver 2017/2018 à présenter au prochain conseil.

. Tarif spécial pour les aussoyens pour le Mercredi (-6ans)

Le mercredi n'étant pas un jour « CAF », les parents ne peuvent bénéficier des aides CAF. Aussi, il est proposé un tarif spécifique pour encourager les réservations et permettant aux parents aussoyens de bénéficier d'un tarif plus favorable que le tarif « touristique ».

Le Conseil Municipal est invité à valider ce tarif « Mercredi » suivant : 8 € (Matin jusqu'à 12 h 30), 8 € (Matin jusqu'à 13 h 30 - repas apporté par les parents), 18 € (Journée - repas apporté par les parents).

Décision du conseil : Le dossier présenté est incomplet et ne permet pas de voter cette proposition.
Reporté au mois de juillet.

. Garderie communale - Demande d'un jour de fermeture additionnelle à/c de Septembre 2017

Comme mentionné et expliqué lors des sessions précédentes du Conseil et de la Municipalité, le niveau de réservation confirmé pour la rentrée est en forte baisse. Une action de sensibilisation avait été initiée lors de la réunion des familles du 30 Mars 2017 suivie d'un questionnaire. Les causes sont d'ordre démographique et liées à des départs de familles.

Alors que l'activité de la Garderie communale s'établissait à un niveau moyen de 17 000 heures, le prévisionnel de Septembre est à 9 000 heures (10 contrats engagés à ce jour). Cette baisse de fréquentation conduit à une baisse importante des 2 aides mentionnées ci-dessous.

La CAF nous indique un niveau approximatif de baisse de l'aide globale de l'ordre de 40K€, car elle conditionne ses aides (PSU et CEJ) à un taux de remplissage minimal de 70% et un taux de charges (ramené à l'activité) cohérent avec ses standards.

Selon la CAF, la fermeture de la garderie sur un jour additionnel améliorerait les ratios et donc permettrait (mathématiquement) de réduire la baisse de l'aide mentionnée ci-dessus.

C'est la raison pour laquelle, comme cela avait déjà été pratiqué dans le passé, il est proposé au Conseil municipal de fermer la garderie communale le Jeudi. Cette fermeture le Jeudi devrait également être validée par la PMI.

La directrice de la Garderie a informé les 3 parents potentiellement impactés par cette fermeture du Jeudi, et considère qu'il n'y a pas de problème majeur à leurs niveaux.

Le Conseil souhaite maintenir un vrai service aux familles, quitte à mettre une place une solution « Hors CAF » pour le jeudi.

Il est demandé au DGS de fournir une analyse de coûts complète, pour une décision lors du prochain conseil municipal.

4 - Personnel

. Informations sur le projet de courrier au personnel RET

Le Maire informe le Conseil qu'il transmettra en LRAR dès le 3 Juillet 2017 à 5 agents une proposition de contrat en CDI de droit public ou de stagiarisation permettant potentiellement à ces 5 agents d'être fonctionnaires à l'issue d'une période de 12 mois.

La proposition pour le 6^{ème} agent ne portera que sur un CDI de droit public (obligation de concours pour les catégories A).

Le Maire informe le Conseil municipal que les agents concernés doivent avoir exprimé leurs souhaits avant Mi-Août et que ceux-ci seront présentés au Comité technique du CDG de Fin Août. Ensuite c'est le Conseil municipal qui, en septembre 2017, décidera en dernier ressort quant à la catégorie statutaire de chacun des postes à créer.

. Astreintes Régie Electrique

Point reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

5 - Conventions

. Convention définissant la participation financière annuelle de la commune d'Aussois dans le cadre du marché public « Service de transport routier non urbain de voyageurs » Lot 3 : Ligne Val Cenis Termignon-Aussois

La Communauté de Communes souhaitant délibérer le 3 juillet sur cette convention, elle sera informée que cette convention doit être proposée à la SPL Parrachée Vanoise.

. Convention avec la CAF – Ouverture d'accès au service Cdap

L'utilisation du portail dématérialisé de la CAF nécessite la signature d'un bulletin d'adhésion, un contrat de service et une convention.

Le conseil doit autoriser le Maire à signer ces 3 documents.

Vote accord : accord du conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 142/17

. Convention de mutualisation de moyens entre la Commune et la SPL Parrachée Vanoise (véhicules et matériels)

Le Conseil doit autoriser le Maire à signer cette convention

Vote accord : accord du conseil à l'unanimité

Cf. Délibération n° 143/17

. Convention avec le CDG – Assistant Prévention

Point reporté à une réunion du Conseil Municipal courant de l'automne.

6 - Intercommunalité

. Modification des statuts de la Communauté de Communes

Point reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

7 - Informations

- Information du Maire sur les écoles suite au Conseil d'école du 27 Juin ; le Conseil d'école a proposé à l'unanimité de rester sur la semaine à 4,5 jours et à l'identique sur la gestion des TAP. La question fera l'objet d'une réflexion au cours de l'hiver, pour la rentrée 2018.
- Etude Fournache Randolière : la dernière restitution a été faite en Mairie ; l'étude complète sera transmise courant de la semaine du 3 Juillet (chiffrages de 4 scénarii, planning, avantages et contraintes de chaque scénario, réglementations,...)
- Demande de Christian Bermond : à relancer.

Séance levée à 19h15

Délibérations prises au cours de la séance :

- n° 135/17 : Attribution marchés de travaux - Espace Bien-être
- n° 136/17 : Avenants APAVE - Missions CT et SPS Espace Bien-être
- n° 137/17 : Marché de maîtrise d'œuvre - Etude Eterlou TK et aménagement pistes
- n° 138/17 : Autorisation d'engagements des marchés - 30 Juin 2017
- n° 139/17 : Avenant Groupama - Flotte Automobile
- n° 140/17 : Demande de subvention UDAP pour entretien Monuments Historiques
- n° 141/17 : Conventions pour activités ALSH - Eté 2017
- n° 142/17 : Adhésion au service CDAP de la CAF
- n° 143/17 : Convention de mutualisation de moyens entre Commune et SPL

Le Maire
Alain MARNEZY,

